

La lettre Cofrac

#33

novembre 2008

À la une

Croissance et équilibrisme

Tous les médias se font l'écho de la crise économique et financière qui secoue la planète.

Pourtant, force est de reconnaître que notre petit monde de l'accréditation se porte plutôt bien, du moins pour l'instant, non seulement en France, mais aussi dans tous les autres pays.

La croissance quasi générale de la demande qui est constatée est, certes, principalement due au secteur réglementaire puisque les administrations tant françaises qu'étrangères font de plus en plus souvent confiance à l'accréditation. Pour ce qui est de l'Europe, cette tendance a d'ailleurs encore été renforcée avec la publication du règlement européen du 9 juillet 2008.

Quoi qu'il en soit, le Cofrac et ses homologues se doivent d'être prêts à assurer le « service public accréditation » et, sauf dans certains pays où l'accréditation est un « business » parmi d'autres, ce service ne doit pas être générateur d'autres profits que ceux nécessaires au développement normal des structures.

C'est en ce sens que l'on peut parler d'équilibrisme. En effet, c'est tous les ans un exercice délicat que d'élaborer un budget à l'équilibre pour l'année suivante, sachant qu'il est quasi interdit de terminer ladite année avec un résultat financier déficitaire.

L'exercice se complique encore du fait que notre activité d'évaluation revêt un caractère cyclique, avec des années plus ou moins chargées en fonction des dates d'échéances des audits de surveillance et de réévaluation.

À ce titre, le budget 2009 va être particulièrement serré car l'année s'annonce plutôt « creuse » en nombre de journées d'audit programmées et ceci se conjugue avec l'extension – modérée – des locaux du Cofrac, extension nécessaire pour être à même de faire face à l'importante croissance de la demande attendue au cours des prochaines années.

Si les dépenses augmentent, il faut évidemment augmenter les recettes tout en veillant à ce que les augmentations de celles-ci restent raisonnables et surtout économi-

quement acceptables pour les accrédités et les candidats à l'accréditation. Il n'est pas question pour le Cofrac d'abuser de sa situation de monopole.

D'ailleurs, cela ne se pourrait pas car les tarifs d'accréditation sont adoptés par le conseil d'administration après avis des comités de section. Toutes les parties intéressées ont donc ainsi la possibilité de s'exprimer.

Je veux cependant insister sur le fait que la structure permanente s'attache depuis toujours à contenir les dépenses dans les limites du minimum nécessaire pour que le travail soit fait et bien fait pour le bénéfice des accrédités et de leurs clients.

Vigilance donc ! La croissance de la demande d'accréditation ne doit pas faire oublier la rigueur budgétaire.

Que cet éditto un peu austère ne vous empêche pas, cher lecteur, de passer d'excellentes fêtes de fin d'année. C'est en tout cas, très sincèrement, le vœu que je formule. ■

DANIEL PIERRE > DIRECTEUR GENERAL

■ Trois questions à Daniel Pierre...

Directeur Général du Cofrac

La Lettre Cofrac Depuis sa création en 1994, le Cofrac a toujours bénéficié d'un monopole de fait, à défaut de droit, jusqu'à récemment avec l'adoption de la loi du 4 août 2008 de modernisation de l'économie. Concrètement, qu'est-ce que cela va changer ?

Daniel Pierre Attention, il faut d'abord rappeler que la loi en question instaure la notion d'unique organisme national d'accréditation reconnu, mais sans citer nommément le Cofrac. La désignation du Cofrac se fera par la voie d'un décret en conseil d'État qui ne devrait plus tarder maintenant.

Concrètement, cela ne change rien à notre organisation car le Cofrac a été conçu dès l'origine en conformité avec les recommandations de la commission de Bruxelles, recommandations qui ont été reprises dans le règlement européen du 9 juillet 2008 sur l'accréditation et la surveillance du marché. Au passage, on peut signaler que ce ne sera pas le cas pour l'Allemagne et l'Italie qui ont jusqu'au 1^{er} janvier 2010 pour se conformer au règlement européen en mettant en place un organisme d'accréditation unique.

En revanche, les liens entre Cofrac et administration vont être renforcés et il est prévu la nomination d'un commissaire du gouvernement qui aura pouvoir de s'opposer aux décisions du conseil d'administration du Cofrac.

Il s'agit là d'une évolution logique qui constitue la contrepartie du monopole de droit en matière d'accréditation.

La Lettre Cofrac Cette reconnaissance au niveau national a été précédée du règlement européen du 9 juillet 2008 précité. L'adoption de la loi du 4 août 2008 aurait-elle été possible sans le texte européen ?

Daniel Pierre Il est clair qu'instaurer un monopole de droit pour le Cofrac, via une loi nationale, n'était pas possible avant l'adoption de ce règlement européen qui reconnaît à l'accréditation un caractère de « service public ».

C'est d'ailleurs la raison pour laquelle la reconnaissance officielle du Cofrac comme organisme d'accréditation national – et non comme l'unique organisme d'accréditation national – n'a jusqu'alors fait l'objet que d'une convention entre le président du Cofrac et certains ministres.

La Lettre Cofrac Globalement, l'accréditation se développe dans un nombre de secteurs croissant, l'avenir doit être à l'optimisme. Pour

autant y a-t-il quelques « îlots » de secteurs d'activité qui ne vous paraissent pas accréditables, soit en raison de difficultés d'ordre technique, soit du fait que cela

ne serait tout simplement pas souhaitable pour des raisons éthiques par exemple ?

Daniel Pierre C'est vrai, l'accréditation a le vent en poupe et ce depuis bien longtemps. Cette croissance continue de la demande touche aussi bien le secteur volontaire que le secteur réglementaire, mais avec cependant une prédominance de ce dernier car

l'administration française, même avant la parution du règlement européen, avait décidé de recourir de plus en plus fréquemment aux services du Cofrac.

Cela étant, l'accréditation n'est pas une panacée. L'accréditation est et doit rester un contrôle de second niveau. Elle ne peut pas s'exercer en concurrence avec les activités susceptibles d'être couvertes par l'accréditation. Cette disposition d'éthique figure clairement dans le règlement européen.

Par ailleurs, au plan technique, il arrive aussi qu'il soit difficile de mettre en place une accréditation lorsque par exemple il n'y a qu'un seul acteur qui soit accréditable et que les experts se trouvent précisément parmi le personnel de l'organisme en question. Il faut alors rechercher des experts à l'étranger et ce n'est pas toujours simple.

Il nous faut donc veiller collectivement et de façon continue à ce que l'accréditation demeure un service utile et digne de confiance en sachant, le cas échéant, refuser d'y recourir. Ce n'est pas une activité à but commercial. ■

**L'accréditation :
un caractère de
« service public »**

**Concrètement,
la loi du 4 août
ne change rien à
notre organisation**

I Communication

Enquête Internet : c'est vous qui le dites!

Vous avez été près de 300 à répondre à l'enquête en ligne sur notre site Internet du 1^{er} au 30 septembre dernier.

Majoritairement (à près de 60 %), ce sont des organismes accrédités qui ont répondu, suivis, presque à égalité, par les organismes candidats à l'accréditation et les particuliers (respectivement 11,3 et 10,1 %). On peut notamment expliquer cette émergence d'un public internaute « particulier » par les retombées d'une certaine médiatisation concernant des domaines récemment passés sous accréditation et touchant le grand public (exemples du crédit d'impôt pour les pompes à chaleur et des diagnostics immobiliers).

Quant à la fréquentation de notre site, elle reste soutenue puisque vous êtes une majorité à venir le consulter plusieurs fois par mois (pour 1/3 d'entre vous), voire par semaine (près de 40 % des réponses). Logiquement, et en lien direct avec le profil des internautes ayant majoritairement répondu (organismes accrédités), c'est la documentation en ligne du Cofrac qui est la plus consultée (pour 55,7 % des répondants) suivie par la recherche d'informations sur les organismes accrédités et par les actualités.

Si plus des 2/3 d'entre vous estiment trouver plutôt facilement l'information qu'ils sont venus chercher sur notre site, un autre tiers la trouve assez difficilement (dont 7 % très difficilement). Les commentaires associés (moins de 10 % des répondants ont rédigé un commentaire à la suite de cette question) sont en ligne avec ces difficultés qui mettent majoritairement en avant la perfectibilité du moteur de recherche, moteur qui reste

malgré tout sous-utilisé en mode avancé qui permet pourtant des recherches plus précises et plus fines que ne l'autorise la recherche « full text ». Parmi les commentaires figurent également quelques attentes plus marginales liées à la version anglaise, la fréquence de certaines mises à jour ou la possibilité de trier les informations par date de parution.

Concernant l'anglais, il convient de rappeler que les pages traduites du site sont en ligne depuis plus d'un an maintenant mais que les traductions de notre documentation (en dehors de celles disponibles sur notre site) comme des annexes techniques restent soumises à étude et devis préalable de la part du Cofrac au cas par cas. Quant à la recherche par date de parution, cette possibilité existe depuis près de 2 ans dans le moteur de recherche en mode avancé.

Globalement, il ressort de cette enquête que nos efforts devront porter sur l'ergonomie du site (vous êtes 62,5 % à récla-

mer son évolution en tête des priorités) ; autrement dit, sur la façon – plus conviviale et intuitive qu'elle ne l'est aujourd'hui – d'accéder à l'information finale que l'on est venu chercher. Autant d'éléments d'ores et déjà pris en compte par le groupe de travail constitué en cette fin d'année pour entamer la réflexion autour de la refonte de notre site Internet qui se poursuivra sur l'année 2009, en parallèle au démarrage de la migration du SI de la section Laboratoires. En marge de cet ambitieux projet, certaines améliorations sectorielles relatives à l'ergonomie du site permettant d'accéder à notre documentation sont attendues pour début 2009. Nous ne manquerons pas de vous en informer dans ces mêmes colonnes le moment venu. Dans l'immédiat, vous pouvez retrouver l'intégralité des résultats de notre enquête sur notre site (www.cofrac.fr) rubrique « Communication » dans les pages « Actualités ». ■

Profil des internautes (extrait du questionnaire)

Question 6 : Vous êtes :

– Un organisme ou un laboratoire accrédité	59,0 %
– Un organisme ou un laboratoire candidat	11,3 %
– Un particulier	10,1 %
– Un client d'organisme accrédité	3,2 %
– Un évaluateur qualicien	3,2 %
– Un évaluateur technique	3,2 %
– Un membre d'une instance du Cofrac	3,2 %
– Une administration	1,6 %
– Un donneur d'ordre	0,8 %
– Un expert technique	0,4 %
– Autre (précisez)	4,0 %

Ressources

Profil

Après une formation universitaire (DEA) en thermique, et une spécialisation en qualité, **Olivier Buval** a exercé pendant plusieurs années des fonctions d'ingénieur qualité au sein d'un organisme d'inspection, l'Apave Parisienne, plus précisément dans le secteur Pression-Énergie.

Il a rejoint depuis peu la section Inspection du Cofrac en tant que responsable d'accréditation. Il a en charge la gestion des accréditations des secteurs Équipements sous pression/ Soudage, Équipements de travail – domaine machines et Réseaux d'assainissement. ■

Nomination

Inspection

Michel Boudin, BatiPlus, responsable assurance qualité de BatiPlus, a rejoint le comité de section depuis le 24 novembre 2008 en remplacement de Michel Chotard. ■

International

Nouvelle présidence au sein d'ILAC

Daniel Pierre, Directeur Général du Cofrac a été réélu le 21 octobre dernier à la présidence d'ILAC (International Laboratory Accreditation Cooperation) pour un troisième et dernier mandat de 2 ans. ■

Calendrier

Réunions Cofrac

Décembre

4 Comité de section Certification d'Entreprises et de Personnels et Environnement

5 Comité de section Inspection

5 Comité de section Laboratoires

12 Comité de section Certification de Produits et Services

16 Conseil d'administration

Réunions internationales

Décembre 2008

ILAC

8 ILAC AIC/IECEE Joint Workshop

9-10 ILAC AIC/IECEE Technical Panel Meeting

Autres

11 JCTLM Executive meeting – Paris

12 JCTLM Member's & Stakeholder's meeting – Paris

Janvier 2009

EA

29-30 EA Executive Committee meeting – Oslo

Brève

Remise de diplôme aux soldats du feu



Le 6 Octobre 2008, Daniel Pierre, Directeur Général du Cofrac a remis un diplôme d'accréditation à la brigade des sapeurs pompiers de Paris (BSPP) pour sa station d'essais de Voluceau, site basé dans les Yvelines. Cette cérémonie officielle s'est déroulée Porte de Champerret, en présence de l'État Major de l'ensemble de la brigade. L'accréditation délivrée couvre divers essais sur véhicules de secours et de lutte contre l'incendie. ■

Daniel Pierre, Directeur Général du Cofrac, remettant le diplôme d'accréditation au Commandant Dor, Directeur de la station d'essais de Voluceau. Au second plan, Michel Mallard, du comité directeur de la FFMI (Fédération française du matériel d'incendie).

14^e Congrès international de Métrologie

Un carrefour d'échanges entre industriels et scientifiques autour :

- de 6 tables rondes industrielles
www.metrologie2009.com/conf.php?page=tables,
et environ 180 conférences
www.metrologie2009.com/conf.php?page=prog2009
- d'une exposition de 90 stands
www.metrologie2009.com/expo.php?page=2009
sur les dernières évolutions techniques,
- de visites techniques d'entreprises.

Son objectif : l'amélioration des processus de mesure dans l'industrie et les laboratoires

Son public : de 800 à 1 000 participants d'une cinquantaine de pays différents

Formulaires d'inscription disponibles auprès du CFM à partir de Janvier 2009.

Contact : Sandrine GAZAL

Secrétariat Général du Collège Français de Métrologie

429 rue de l'Industrie – CS 70003

34078 Montpellier Cedex 3 – France

Tél. : 04 67 06 20 36

info@cfmetrologie.com – www.cfmetrologie.com

